

ministre. Je suis en bonne compagnie; certains députés d'en face ont jugé bon, ces derniers temps, d'appuyer notre point de vue à ce sujet. Le problème, c'est la rigidité avec laquelle le premier ministre envisage l'approbation parlementaire des projets de lois qui sont nécessaires à la gestion des affaires nationales.

J'espère que le très honorable premier ministre et ses collègues tiendront compte de mes observations. Le gouvernement n'a pas toujours fait très bonne figure dans ses relations avec la Chambre et le Parlement et dans ses tentatives de faire approuver des mesures qu'il aurait dû exposer assez tôt pour que tout le monde puisse en être bien informé et que la question soit débattue et discutée. Cela ne s'est jamais produit depuis l'ouverture de la présente législature et certainement pas au cours de la session dernière.

Je vais maintenant me rasseoir. C'est en toute déférence que je présente mes observations et j'espère que le gouvernement en prendra note et en tiendra compte. Si certains de mes collègues de la majorité veulent voler au secours du gouvernement qui est, à leurs yeux, un modèle d'efficacité administrative, qu'ils ne s'en privent pas. Dans le cas contraire, nous devons en conclure qu'ils partagent certains de mes doutes à ce sujet.

L'article est adopté.

L'article 24 est adopté.

L'article 13 est adopté.

M. le président: Je dois demander l'avis du comité à ce stade. Nous avons terminé la Partie IV. Nous pouvons maintenant passer à la Partie V ou revenir à l'article 2, qui fait l'objet d'une proposition d'amendement. Le comité consent-il à passer à la Partie V?

Des voix: D'accord.

Sur l'article 25—*Nombre maximum.*

M. le président: L'article 25 est-il adopté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, vous n'espérez tout de même pas que l'article 25 serait adopté aussi facilement?

M. McCleave: Pourquoi pas? L'espoir est immortel ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cet article prévoit actuellement que le nombre de secrétaires parlementaires en poste n'excédera jamais 16, ce que j'estime très généreux. Je ne vois pas pourquoi nous augmenterions ce nombre au-delà d'un chiffre que nous estimons déjà excessif. En adoptant l'article 25 nous pourrions autoriser la nomination de 28 ou même 30 secrétaires parlementaires. Je présume qu'il y aura autant de votes en faveur de cet article de la part de ses partisans au comité mais nous estimons cependant que cette mesure devrait rester dans son état actuel. Une fois terminé le débat sur l'article 25, nous aimerions qu'ait lieu un vote qui permettrait de se prononcer contre à tous ceux qui désirent que le gouvernement demeure efficace et en limiter les dépenses.

[M. Baldwin.]

M. Baldwin: Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre vient de déclarer succinctement ce que j'aurais exposé beaucoup plus longuement. Des secrétaires parlementaires sont évidemment nécessaires et je vois des lueurs d'espoir dans les yeux des députés d'en face. A mon avis, la discipline du whip n'était pas nécessaire cet après-midi, étant donné le nombre des députés d'en face qui sont dans l'attente d'une nomination. Je vois là des députés qui s'acquitteraient fort bien des fonctions de secrétaire parlementaire. Je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit. Aux termes du bill, les secrétaires parlementaires seraient maintenant au nombre de 28.

• (3.50 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le bill passe, ils pourraient être 28 ou 30.

M. Baldwin: Ils pourraient être 28 ou 30, mais ils sont maintenant 28, et il y a 28 ornements au Conseil privé où seraient nommés deux autres membres, en plus d'un nombre inconnu de ministres d'État qui auront des fonctions d'adjoints. Je dois dire que je frémis pour l'avenir du pays.

L'hon. M. MacEachen: C'est une démocratie «participante».

M. Baldwin: Je veux tout simplement faire inscrire une mise en garde afin qu'au début de la session prochaine, quand je me lèverai pour faire observer que je vous l'avais bien dit, et on peut le faire que le gouvernement agisse ou n'agisse pas, j'aurai au moins joué cartes sur table. Dans ces conditions, je crois que nous ne pouvons faire autrement que de voter contre cette mesure.

M. Bell: Monsieur le président, les observations du député de Peace River m'incitent à demander si le gouvernement nous donnera l'assurance que nous pourrions nous attendre à un peu plus de service de la part de ces secrétaires parlementaires que de ceux qui sont en poste. Je suis dans l'opposition depuis un certain temps et je suis fatigué de cette attitude idiote et obséquieuse de certains secrétaires parlementaires. On devrait leur confier des tâches plus importantes et les forcer à agir, ou encore, on devrait leur dire que s'ils veulent garder leur poste, le Parlement s'attend à plus de service d'eux.

Je puis parler ainsi des secrétaires parlementaires en connaissance de cause. J'ai été nommé secrétaire parlementaire en 1958 lorsqu'un autre gouvernement a pris le pouvoir et en 1962 j'occupais encore ce poste.

M. Baldwin: Et compétent par-dessus le marché.

M. Bell: Je sais qu'il est bien difficile d'être promu secrétaire parlementaire et à moins de faire un peu plus pour valoriser ces postes, nous allons tous en souffrir ici au Parlement. Comme chacun le sait, nous avons du mal à réunir les comités. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait décider certains de ces secrétaires parlementaires